

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 MAI 2023**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles R-2122-3 et R-2194-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la décision du Maire en date du 14 décembre 2020, concluant un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la maintenance du progiciel ARPEGE, incluant MÉLODIE (gestion de l'état civil) et MAESTRO (gestion du recensement), avec la société ARPEGE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE) ;
- Vu l'article 13. "Clauses de réexamen" du Cahier des Clauses Administratives Particulières dudit marché, n°2021M21003 ;
- Vu la décision du Maire en date du 2 juillet 2021, pour l'évolution en version OPUS des logiciels MÉLODIE et MAESTRO avec la société ARPEGE, sortant du cadre du marché de maintenance;
- Considérant qu'à partir de l'année 2023, l'évolution en version OPUS doit être intégrée dans le marché et dans le contrat de maintenance ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

**Il est conclu un avenant n°1 pour "l'intégration d'OPUS pour MÉLODIE et MAESTRO dans le contrat de maintenance", au marché n°2021M21003 "Maintenance Progiciel ARPEGE + contrat", dont le titulaire est ARPEGE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE).**

**Article 2 :**

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être*

Le Cahier des Clauses Administratives est modifié comme suit:

#### 4. Prix

Montant HT :	9 695.89 € (hors révision SYNTEC)
TVA ( Taux de 20%) :	1 939.18 €
Montant TTC :	11 635.07 €
Soit en toutes lettres :	Onze mille six cent trente-cinq euros et sept centimes

Soit une augmentation de 7.8 %

#### Article 3 :

Le reste sans changement.

#### Article 4 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

#### Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 25 MAI 2023

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 30/05/2023  
Publié ou notifié le : 30/05/2023

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_05_258
Objet :	Avenant n°1 au marché n°2021M21003 Maintenance Progiel ARPEGE + contrat - Titulaire ARPEGE (44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230525-D2023_05_258-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20230525-D2023_05_258-AI-1-1_0.xml	text/xml	949 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_12736.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230525-D2023_05_258-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	61.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mai 2023 à 17h31min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2023 à 17h31min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2023 à 17h37min21s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 mai 2023 à 17h37min30s	Reçu par le MI le 2023-05-30